

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00121
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Conforter les valeurs de la République	Dossier n°	CM-002301
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Cohésion Sociale		
Objet	Attribution de subventions à divers centres sociaux, amicales laïques et structures d'éducation populaire - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 57

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIÉRI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Les valeurs de la République, un des trois piliers de la politique municipale, constituent le socle de l'identité stéphanoise, faite de tolérance et d'ouverture sur les autres, permettant à chacun de participer activement au vivre ensemble local. Pour ce faire, la Ville de Saint-Étienne, fidèle à sa tradition et afin de combattre toute forme de discrimination, soutient les projets favorisant l'expression de la diversité des cultures pour que chacun puisse se sentir acteur de sa ville en comprenant la complexité du monde et dans le respect des autres.

■ Motivation et opportunité

A la suite d'échanges nombreux et nourris autour du projet social et de développement porté par chaque structure, il est proposé d'octroyer les subventions suivantes nécessaires au développement des activités des associations, correspondant à la politique menée par la Ville de Saint-Étienne de soutien au développement de l'éducation populaire.

■ Contenu

Il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Développer le sport pour tous :

Nom	Montant de la subvention proposée
Amicale laïque Richelandière	178,00 €
Amicale laïque Terrasse	1 381,00 €
FJEP Métare – Section sportive	7 111,00 €
Amicale laïque Tardy	218,00 €
Association familiale laïque Montplaisir	2 700,00 €
Total	11 588,00 €

2. Projets Seniors :

Nom	Objet de la demande	Montant de la subvention proposée
Association familiale laïque Solaure Jomayère	Repas festif	1 476,00 €
Centre social Monthieu	Repas séniors	480,00 €
Boris Vian	Lutte contre l'isolement des personnes âgées et rétablissement du lien social	3 000,00 €
Total		4 956,00 €

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			16 544.00€	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	16 544.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		16 544.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 16 544,00 €,
- autoriser la signature des avenants suivants :
 - avenant n° 1 à la convention financière délibérée le 29 janvier 2024 avec l'Amicale laïque de la Terrasse,
 - avenant n° 1 à la convention financière délibérée le 29 janvier 2024 avec le FJEP de la Métare,
 - avenant n° 1 à la convention financière délibérée le 29 janvier 2024 avec l'Amicale laïque de Tardy,
 - avenant n° 1 à la convention financière délibérée le 29 janvier 2024 avec le Centre social de Monthieu,
 - avenant n° 1 à la convention financière délibérée le 29 janvier 2024 avec l'Espace Boris Vian,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces avenants dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

"Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".

■ Décision

Proposition adoptée

57 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE